

LE PROTECTIONNISME

I- Généralité :

En dépit des conclusions de la théorie classique, peu de pays ont véritablement adopté une politique de **libre-échangeisme**.

La Grande-Bretagne fit figure d'exception puisqu'elle ne préleva aucune **taxe à l'importation** des **années 1840** jusqu'à **1930 environ**.

La prédominance historique des politiques protectionnistes reflète en partie la puissance des intérêts industriels au niveau national, qui s'oppose nécessairement à la concurrence étrangère, mais également à la force de certains arguments théoriques en faveur du protectionnisme, qui peuvent être répartis en **trois groupes** en fonction de leur influence sur :

- **la composition de la production,**
- **le niveau de l'emploi,**
- **la distribution du revenu.**

Selon les circonstances, ces **trois catégories** d'arguments ont à la fois une certaine valeur et des limites sur le plan théorique.

L'un des principes les plus anciens du protectionnisme est l'argument des « **industries dans l'enfance** » selon lequel la **réduction ou la suppression de la concurrence étrangère** au moyen de **barrières douanières** permet à l'industrie nationale de se développer rapidement.

Une fois complet, ce développement devrait entraîner une levée du protectionnisme puisque les entreprises nationales devraient théoriquement être en mesure de concurrencer les industries étrangères.

Dans la réalité pourtant, le protectionnisme ne peut souvent être éliminé, car l'industrie nationale n'atteint jamais un niveau de compétitivité suffisant. L'argument de l'industrie naissante trouve ses limites dans son incapacité à identifier les entreprises en mesure de parvenir à une véritable maturité.

L'**argument de la défense nationale** entend éviter la dépendance à l'égard de l'étranger en ce qui concerne les produits essentiels ou finis qui pourraient être refusés en temps de guerre.

Cet argument reste limité, car il est difficile de répertorier les industries indispensables à la défense nationale.

Un troisième argument en faveur du protectionnisme consiste dans la possibilité d'utiliser cette politique pour **lutter contre le dumping**, qui se caractérise par la fixation volontaire de prix à l'importation inférieurs aux tarifs pratiqués dans le pays exportateur.

Si le protectionnisme peut être justifié dans cette situation, les fournisseurs étrangers doivent alors clairement manifester leur intention d'établir un **monopole** permanent en écartant les fournisseurs nationaux du marché.

En période de chômage, le protectionnisme est souvent perçu comme un moyen d'accroître l'emploi. La réduction des importations stimule la demande de produits de remplacement nationaux et entraîne une augmentation de la production à l'intérieur des frontières.

L'**amélioration de l'emploi national** se réalise alors au détriment de l'emploi dans les autres pays. Cette pratique est dangereuse pour l'économie car elle incite les autres pays également victimes du chômage à prendre des mesures de rétorsion.

On peut avoir recours au protectionnisme pour redistribuer le revenu à l'intérieur d'un ou plusieurs pays. **Par exemple**, si l'un d'eux estime que la demande d'exportations en provenance de son territoire est relativement forte, il peut faire des bénéfices au détriment de ses partenaires en imposant des contingents ou d'autres types de barrières douanières.

Les pays étrangers auront alors plus de difficultés à gagner le revenu nécessaire pour payer ces exportations et seront contraints de baisser leurs prix, ce qui aura pour conséquence d'améliorer les conditions d'échange en faveur du pays protectionniste.

Tout comme l'argument de l'emploi, cette méthode encourage les représailles en provenance de l'étranger.

Bien qu'officiellement la plupart des pays favorisent le libre-échange et rejettent le protectionnisme, il est parfois difficile d'atteindre cet objectif, même parmi les pays les plus industrialisés.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les principales puissances commerciales ont fait un effort global et concerté en faveur de la **libéralisation des échanges** et de l'**élimination des barrières protectionnistes**.

Lorsque l'économie est en plein essor et que les emplois paraissent assurés, le libre-échange est **plébiscité**.

Cependant, en période de récession, de nombreux pays adoptent une attitude protectionniste, cédant aux intérêts nationaux et à l'influence des syndicats et autres groupes de pression largement atteints par les effets de la récession prolongée.

L'intégration économique au niveau mondial a progressé à un tel point que les politiques économiques nationales ont maintenant d'importantes incidences sur le commerce international dans son ensemble.

Cette situation a engendré le développement de nouveaux arguments en faveur du protectionnisme, fondés sur l'**injustice de certaines politiques économiques à l'étranger**.

Les règles qui régissent les échanges sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (**GATT**) ne traitent pas des politiques nationales mais, théoriquement, l'Organisation mondiale du commerce (**OMC**) a le pouvoir de trancher des **litiges entre partenaires commerciaux**.

